



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 du mois de janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, M. Steve LOZANO, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, Mme Thiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Olivier BACCIALONE Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 4 M. Patrick MORISSET qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU
Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Sylvie LAVERGNE

Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.

N° DL17012018-03 : Aménagement du secteur de la Gaité. Demandes de subvention.

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Depuis 2011, le bourg de Lacanau-Ville bénéficie d'une voie de contournement au Nord et a ainsi été libéré de la circulation de transit vers la station océane. Toutefois, le centre-bourg reste configuré comme un axe de circulation : son urbanisme, ses espaces publics et sa dynamique commerciale sont à reconsidérer.

Une stratégie de revitalisation et d'aménagement du cœur de bourg a été définie par l'équipe municipale élue en mars 2014. Elle vise d'une part à répondre à un enjeu d'aménagement commandé par la nouvelle situation du bourg depuis la déviation des flux de circulation qui appelle une amélioration du cadre de vie des habitants. Ce projet est aussi justifié par la nécessité d'anticiper l'installation de nouveaux habitants. Le Plan local d'urbanisme (PLU), approuvé, vise en effet une population d'environ 7 500 habitants permanents d'ici 2030, ce qui constituerait un point d'équilibre permettant de faire des deux bourgs de la commune des pôles urbains vivant toute l'année et ne dépendant plus uniquement de l'économie touristique. Or, le bourg de Lacanau-Ville accueillera la majorité de ces nouvelles populations.

La stratégie de revitalisation du bourg portée par la commune de Lacanau vise plusieurs objectifs principaux :

- Renforcer l'attractivité du bourg, améliorer le cadre de vie des habitants et en faire ainsi un lieu de vie à l'année, par des aménagements publics qualitatifs et favorisant notamment les cheminements doux ;
- Reconfigurer le tissu commercial, notamment au travers d'un projet de halle commerciale en cœur de ville, afin de développer une économie pérenne et une animation commerciale à l'année ;
- Anticiper l'arrivée de nouvelles populations par la création ou l'adaptation d'équipements structurants (réseaux, notamment viaires, zones de stationnement, groupe scolaire, halle commerciale, aménagement numérique du territoire en très haut débit...);
- Mettre en valeur le patrimoine historique et architectural de la commune (église Saint-Vincent, ancienne salle des fêtes, villas canaulaises, moulin, reconstruction du kiosque à musique, etc.).

Le site prioritaire est le secteur de la Gaité, aujourd'hui aménagé sous la forme d'un carrefour routier, mais qui doit retrouver à terme sa fonction de place centrale du village autour d'un tissu commercial conforté par la création d'une halle de marché.

La commune a ainsi lancé en septembre 2016 une étude programmatique portant à la fois sur la réhabilitation du secteur de la Gaité et la création associée de cette halle de marché. Ces études ont permis de préciser les principales caractéristiques et fonctionnalités de cet équipement. La Ville de Lacanau souhaite y implanter des bans commerciaux pour le marché hebdomadaire mais également des locaux commerciaux pour notamment transférer le bureau de poste et accueillir de nouveaux commerces. Ils permettront de créer une centralité commerciale sur le secteur de la Gaité et consolider l'attractivité des commerces déjà en place.

Le confortement du tissu commercial local est une des priorités dans la stratégie de revitalisation du bourg de Lacanau-Ville. Pour cela, la commune souhaite se doter d'une locomotive en créant une halle de marché d'environ 350 m² dans le cadre de cet aménagement. Destinée à accueillir des commerçants non sédentaires, elle sera accompagnée de commerces à l'année, utiles à la vie économique locale.

Cette halle doit aussi permettre, en période estivale, de compléter l'offre présente sur le marché de Lacanau-Océan et attirer les résidents sur la station vers Lacanau-Ville.

L'objectif est donc de créer une place de centre-bourg agrémentée d'une halle de marché. Cette opération vise à identifier la Gaité comme le cœur du village. Le bourg est en effet marqué par l'absence de centralité forte, plusieurs petites centralités se succédant le long de la route départementale (avenue de Bordeaux puis avenue de la Libération).

Les éléments de programmation retenus sont les suivants :

- Réaliser des travaux d'aménagement de l'espace public afin d'aménager un lieu de vie qualitatif et moteur de lien intergénérationnel où la circulation des piétons et des cyclistes serait prioritaire sur celle des voitures (effet « parvis ») et permettant l'installation des terrasses pour les commerces ;
- Positionner une halle de marché de 350 m² ainsi que des locaux commerciaux ;
- Installer un mobilier urbain complet, qualitatif permettant notamment de profiter de l'espace public : aire(s) de jeux, bancs, fontaine...

En outre, la réalisation de ce programme est rendue possible suite à l'acquisition de la parcelle de 486 m² correspondant à l'emprise de la deuxième tranche du programme Aqprim pour laquelle le conseil municipal avait donné son accord lors de sa séance du 15 décembre 2016.

Depuis le printemps 2017, la Ville est accompagnée d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluri-disciplinaire, composée d'un architecte, d'un paysagiste, d'un VRDiste et d'un économiste qui concrétise le programme cité supra.

Les autorisations d'urbanisme correspondant à la halle de marché et le bâtiment de commerces ont été déposées en décembre 2017 et l'objectif est de procéder à l'ensemble des travaux à compter du mois de septembre 2018 pour une durée prévisionnelle de 10 mois.

Ce projet, priorité de mandat, correspond à une enveloppe estimative prévisionnelle établi au stade A.P.D de l'étude de :

| Dépenses (en euros HT) | | Recettes (en euros) | |
|--|------------------|-----------------------|------------------|
| Acquisitions foncières | 313 360 | Etat | 1 375 904 (40 %) |
| Maîtrise d'œuvre | 221 400 | Conseil départemental | 515 964 (15 %) |
| Halle commerciale | 542 500 | Commune | 1 547 892 (45 %) |
| Locaux commerciaux | 365 000 | | |
| Aménagements extérieurs | 1 845 000 | | |
| Ouvrages communs | 82 500 | | |
| Autres dépenses (SPS, contrôles techniques...) | 70 000 | | |
| TOTAL Dépenses | 3 439 760 | TOTAL Recettes | 3 439 760 |

La commune entend donc solliciter la participation financière du conseil départemental de la Gironde ainsi que de l'Etat.

VU l'avis du centre routier départemental daté du 22 novembre 2017,

VU l'avis de la commission bâtiments, voirie et réseaux divers en date du 10 janvier 2018,

CONSIDERANT l'intérêt général pour la collectivité de mener ce projet de revitalisation de centre-bourg,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

APPROUVE le projet tel que décrit ci-dessus et détaillé dans la notice jointe en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2

SOLLICITE auprès du Conseil départemental de la Gironde, une subvention de 515 964 euros pour le financement de l'aménagement du secteur de la Gaité, soit 15 % du montant total du projet.

ARTICLE 3

SOLLICITE auprès de l'Etat, une subvention de 1 375 904 euros pour le financement de l'aménagement du secteur de la Gaité, soit 40 % du montant total du projet.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire
Laurent PEYRONDET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "L. Peyrondet", is written over a horizontal line.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

